



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 33
Nombre de membres représentés 0
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 10 octobre 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Laura MANACH

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 17

**CRÉATION D'UN TARIF SPÉCIFIQUE AU TITRE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE SAPINS EN SAISON HIVERNALE**

PREAMBULE - Monsieur Jérôme TAGNON, Conseiller municipal délégué aux travaux sur l'espace public et dans les bâtiments communaux

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la saison hivernale et notamment au moment des fêtes de Noël, des ventes de sapins peuvent être organisées sur le domaine public. Ces opérations nécessitent des surfaces importantes de stockage et de vente. De fait les droits de voirie que nous avons votés qui s'appliquent au m² sont hors de proportion pour ce type d'opérations de vente.

Je vous propose de créer un tarif spécifique d'occupation du domaine public pour étalage de vente de sapins à hauteur de 2,5 euros par m² et par semaine calendaire (toute semaine commencée sera due).

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 02/10/2023

N'a pas reçu d'avis en Réunion de préparation du Conseil municipal du 28/09/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er} : Crée un tarif spécifique de 2,5 euros par m² et par semaine calendaire (toute semaine commencée sera due) au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour la vente de sapins pendant la période des fêtes de Noël.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Madame Laura MANACH



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 12 OCT. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 OCT. 2023

A Joinville-le-Pont le

12 OCT. 2023

